

## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix heures, les actionnaires de CANDELA INVEST, une société anonyme dont le siège social est situé Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES, inscrite auprès de la BCE sous le numéro BE 0810 604 650, se sont réunis au siège social.

Sont présents :

Madame Jane ONG

Monsieur Cyril JOSSET

Monsieur Geert VAN GOOLEN, Commissaire, assiste à la réunion.

Monsieur Cyril JOSSET préside la séance et constate que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice,
4. Approbation des comptes consolidés,
5. Décharge aux Administrateurs,
6. Décharge au Commissaire,
7. Nomination d'un administrateur indépendant.

Le Président donne lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et déclare la discussion ouverte.

La première résolution ci-dessous comporte une erreur matérielle en stipulant qu'il s'agit pour l'assemblée d'affecter le [bénéfice au report à nouveau], alors même qu'il s'agit pour l'assemblée d'affecter, conformément à ce qui est spécifié dans les comptes annuels, la perte statutaire s'élevant à €2 825 471.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION : l'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affecte le [bénéfice au report à nouveau].

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 001

Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%

Nombre total de votes valablement exprimés : 991 001

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 001  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : l'assemblée approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 991 001  
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,07%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 991 001

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 001  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : par un vote spécial et individuel, l'assemblée donne décharge à chaque Administrateur pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

VOTE

- décharge à Madame Jane ONG

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 993 001  
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,26%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 993 001

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 001  
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 2 000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée donne décharge à Madame Jane ONG pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- décharge à Monsieur Gilles MARTIN

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 993 001  
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,26%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 993 001

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 001  
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 2 000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée donne décharge à Monsieur Gilles MARTIN pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- décharge à Monsieur Cyril JOSSET

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 993 001  
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,26%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 993 001

NOMBRE DE VOTES POUR : 991 001  
NOMBRE DE VOTES CONTRE : 2 000  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

L'assemblée donne décharge à Monsieur Cyril JOSSET pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIÈME RÉOLUTION : l'assemblée générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

VOTE

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 993 001  
Proportion du capital représentée par ces actions : 92,26%  
Nombre total de votes valablement exprimés : 993 001

NOMBRE DE VOTES POUR : 993 001  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

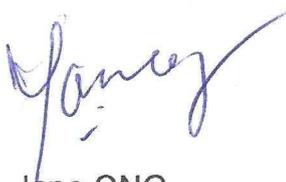
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION : l'assemblée nomme Monsieur Thomas STARKLOFF en tant qu'administrateur indépendant. Le mandat de Monsieur Thomas STARKLOFF n'est pas rémunéré et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur le comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

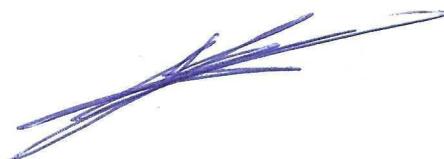
NOMBRE DE VOTES POUR : 993 001  
NOMBRE DE VOTE CONTRE : 0  
NOMBRE D'ABSTENTIONS : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Jane ONG



Cyril JOSSET

FEUILLE DE PRÉSENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2024

CANDELA INVEST

ACTIONNAIRE      NOMBRE D' ACTIONS

SEDAINE BENELUX

991 000

Monsieur Laurent MAES

2 000

VOTE PAR CORRESPONDANCE

EUROCLEAR BANK SA/NV

1

VOTE PAR CORRESPONDANCE

TOTAL

993 001